

Service communication interministérielle & presse

Toulouse, le 03 FEVRIER 2012

Suspension de la chasse en raison de la période de gel prolongé

Au vu des éléments météorologiques actuels et des prévisions pour les jours prochains, Henri-Michel Comet, préfet de la région Midi-Pyrénées, a été amené à prendre ce vendredi 3 février un arrêté suspendant la chasse pour certaines espèces d'oiseaux, en raison du gel prolongé. Cette décision a été prise après concertation des différents partenaires compétents dans les domaines de l'environnement et de la chasse.

La chasse est suspendue, sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées pour une durée de dix jours, du 6 février 2012 au 15 février 2012 inclus, pour les espèces suivantes : bécasse des bois, merle noir, grive litorne, grive musicienne, grive mauvis et grive draine. Cette suspension pourra être levée par arrêté préfectoral avant la fin de cette période si le temps se radoucit.

Cette suspension a pour objectif de préserver ces espèces, rendues vulnérables par le froid qui compromet également la reproduction.